LE BAC BRUN ARRIVE...
pourquoi, comment ?

Comme plusieurs municipalités au Québec, et afin de répondre aux nouvelles exigences gouvernementales qui visent le bannissement des matières organiques des sites d'enfouissement d'ici 2022, la Ville de Cookshire-Eaton offrira elle aussi la collecte de matières organiques **à compter du 13 avril 2020.**

INSCRIPTION OU AJOUT
de bacs supplémentaires :

Vous désirez un bac supplémentaire pour votre immeuble résidentiel?
Vous êtes un commerçant ou avez un chalet et désirez vous inscrire à la collecte des matières compostables?

Vous devez vous inscrire en complètant le formulaire en ligne au :
www.cookshire-eaton.qc.ca
ou en communiquant à l'hôtel de ville au :
819 560-8585 poste 2321.

RECYCLAGE
saviez-vous que...

Le recyclage est le choix le moins coûteux. Les matières récupérées ont une valeur. Oui, 91% des matières récupérées sont effectivement recyclées au Québec.

ville de
Cookshire-Eaton

DATES 2020
importantes

Collecte de compost dans toute la ville, selon les secteurs habituels :
-hebdomadaire : mi-avril à mi-novembre
-mensuelle : mi-novembre à mi-avril

La distribution des bacs est prévue du 17 février au 20 mars 2020. La première collecte se fera au cour de la semaine du 13 avril.

Collecte de gros rebut :
3e semaine complète du mois de mai.

Écocentre mobile :
date à venir, surveillez les nouvelles sur notre site Internet et le Facebook.

COMPOSITION DU SAC DE DÉCHETS

Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2012-2013, EEQ et Recyc-Québec

Collecte des déchets : 285 kg

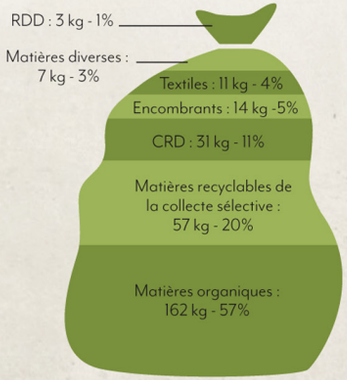

ville de
Cookshire-Eaton

LES MATIÈRES
compostables

- **Distribution des bacs : du 17 février au 20 mars 2020**
  pour les immeubles résidentiels (1 bac par maison, duplex, triplex, immeuble à logement).
- *Première collecte :*
  SEMAINE DU 13 AVRIL 2020
- **Mi-avril à mi-novembre :**
  collecte hebdomadaire
- **Mi-novembre à mi-avril :**
  collecte mensuelle
- **Information :**
  819 560-8585 #2321

3 RÈGLES SIMPLES
à suivre pour savoir si ça va dans le bac :

- ✓ **Ça se mange?**
  (ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)
- ✓ **C'est un résidu de jardin?**
  (ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)
- ✓ **C'est en papier ou en carton?**
  (propre ou souillé – non ciré)

Seul le format
360 LITRES
est disponible

MATIÈRES ACCEPTÉES
dans le bac de compost

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- ✓ Céréales, grains, pains, pâtes, farine, sucre et autres aliments en poudre.
- ✓ Fruits ou légumes cuisinés ou non (et leurs pelures).
- ✓ Gâteaux, sucreries, produits laitiers, noix, écailles.
- ✓ Viandes, poissons, fruits de mer, coquilles et os.
- ✓ Filtres et résidus de café, sachets de thé/tisane.
- ✓ Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbés par les autres résidus dans le bac.
- ✓ Reste de nourriture et aliments périmés (sans emballage).

PAPIER / CARTON

- ✓ Boîtes et assiettes de carton, moules en papier (muffins), papier parchemin, essuie-tout, serviettes de table, mouchoirs, papier à main, journaux et circulaires (pour emballer les aliments), sacs en papier (avec ou sans pellicule cellulosique).
- ✓ Papiers et cartons souillés par des résidus alimentaires : assiettes de carton, boîtes de pizza, sachets en papier et autres (sans broche de métal, sans plastique, non cirés).
- ✓ Papiers et sacs en papier pour emballer les résidus alimentaires.

AUTRES MATIÈRES ORGANIQUES

- ✓ Fleurs, plantes d'intérieur et restants d'empotage, incluant le sable et la terre (petite quantité).
- ✓ Bâtons ou cure-dents en bois, bouchon de liège, cheveux, poils, plumes.
- ✓ Nourriture pour animaux.
- ✓ Serviettes de table, papiers essuie-tout, papiers mouchoirs.
- ✓ Cendres froide.
- ✓ Litière et excréments d'animaux (en vrac).

RÉSIDUS DE JARDINS

- ✓ Feuilles mortes, gazon, herbes hautes coupées (résidus de plates-bandes).
- ✓ Cônes et aiguilles de conifères, copeaux, écorces, sciures de bois, petites racines (taille de haies).
- ✓ Petites branches de moins de 2 cm de diamètre et de 30 cm de longueur (pas de bûche ou souche).

MATIÈRES REFUSÉES
dans le bac de compost

RÉSIDUS NON COMPOSTABLES OU CONTAMINÉS

- ✗ Contenants et emballages de carton ciré ou de matériaux composites. (multicouches avec carton, aluminium et plastique à l'intérieur, ex. : (Tetra Pak®).
- ✗ Soie dentaire, cure-oreilles, tampons démaquillants, lingettes humides.
- ✗ Chandelles.
- ✗ Sacs d'aspirateurs et leur contenu.
- ✗ Médicaments et déchets biomédicaux.
- ✗ Résidus de construction, rénovation et démolition.
- ✗ Matière recyclable : plastiques, verre, métaux, textiles, fibres (sauf papier et carton pour emballer les résidus alimentaires).
- ✗ Tout objet électronique, même très petit.
- ✗ Résidus domestiques dangereux : huiles, peintures, pesticides, essence, piles, bois traité, peint ou teint.
- ✗ Feuilles d'assouplisseur, papier essuie-tout enduit de produits chimiques (produits de nettoyage, huile à moteur, peinture, solvant à peinture, etc.).

AUTRES MATIÈRES INDÉSIRABLES REFUSÉES

- ✗ Animaux ou parties d'animaux morts (ex. : têtes et pattes de chevreuil).
- ✗ Couches, serviettes sanitaires et tampons.
- ✗ Roches, gravier, pierre (raclage de terrain).
- ✗ Créosote.
- ✗ Briquettes de BBQ.
- ✗ Styromousse (polystyrène).
- ✗ Vêtements, textile et cuir.
- ✗ Tapis et moquette.

PAS DE SACS DE PLASTIQUES

- ✗ PAS de sacs de plastiques réguliers.
- ✗ PAS de sacs de plastiques dits «biodégradables».
- ✗ PAS de sacs de plastique dits «oxo-dégradables».

Seulement les sacs dit « COMPOSTABLES » sont acceptés.

Notez que les sacs compostables sont disponibles chez plusieurs de nos commerçants locaux dont : Dépanneur CPL Lachance, Home Hardware/Matériaux Bouchard, IGA Cookshire-Eaton, Korvette Cookshire, Proxim Cookshire, Rona Prévost.